

Assemblée Générale

Vendredi 2 juin 2017

LE PUY DU FOU

- PROGRAMME -

- 9h Accueil des invités
- 9h Assemblée Générale Statutaire

9h30 Assemblée Générale Publique

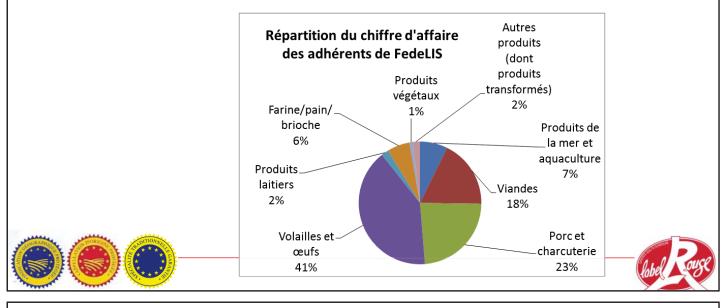
- Présentation des Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine en Vendée, par Didier Merceron et Jean-Marc Loizeau, Président et Directeur de Vendée qualité
- Présentation des travaux 2016/17 de FedeLIS
- Echanges et débat sur le thème :
- « Face aux attentes locavores et à la concurrence des marques territoriales, quelle place pour nos signes officiels de qualité et d'origine ? »
 - Les attentes « locavores » des consommateurs, origine et développement, par Eric Birlouez, ingénieur agronome, sociologue de l'alimentation
 - ➤ Echange et partage d'expériences, adaptation des distributeurs et de la RHD pour répondre à la demande d'origine locale en privilégiant les SIQO (exemples en Vendée)
 - Les bannières territoriales : enjeux et protection des SIQO ?
 - Rapport moral du Président et conclusion par un représentant du Ministère de l'Agriculture (sous réserve).

13h00 Déjeuner au restaurant « Les Deux Couronnes » Hôtel « LE CAMP DU DRAP D'OR »



Chiffres clés de FedeLIS

- → FedeLIS est une structure légère, ayant comme adhérents en 2017 (adhésion volontaire):
 - 4 fédérations Label Rouge : Aqualabel, Fil rouge, Sylaporc et Synalaf, soit environ 80 ODG LR/IGP
 - 12 ODG hors fédérations détenteurs de Label Rouge et/ou IGP
- Représentant environ 1,3 milliards d'€ de chiffre d'affaire



Rapport d'activités 2016/2017

- ♦ Politiques qualité & origine en France et en Europe
- ♦ Défense et protection des SIQO
- ♦ Gestion des SIQO en lien avec l'INAO
- ♦ Valorisation des SIQO
- **♦** Communication





POLITIQUES QUALITÉ & ORIGINE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE

Suivi des projets de lois et réglementations au niveau français

Projet de loi/signes de qualité en restauration collective

- Initialement proposé par la parlementaire Brigitte ALLAIN mi 2015, dans le projet de loi "Ancrage au territoire", ce texte visait à encourager l'approvisionnement en produits « relevant de l'alimentation durable », dont sous signes de qualité, en restauration collective publique et territoriale.
- L'article n'a pas été retenu dans ce projet de Loi mais a finalement été repris dans le projet de loi "Egalité et citoyenneté".

Rédaction de l'article retenu dans la loi promulguée le 20 décembre 2016 :

- « 40 % de produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine ou sous mentions valorisantes, définis à l'article L. 640-2 du CRPM, de produits provenant d'approvisionnements en circuits courts ou répondant à des critères de développement durable, notamment la saisonnalité des produits ;
- 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ou de surfaces agricoles en conversion. »
- ⇒ Fort soutien et travail important de lobbying de FedeLIS pour faire adopter ce projet.

Mais le Conseil constitutionnel a finalement considéré qu'il s'agissait d'un « cavalier législatif » (pas de lien entre l'objet de l'amendement introduit et celui du projet de loi) ⇒ L'article a donc été retiré de la loi promulguée. Mais FedeLIS n'abandonnera pas ce sujet.









Suivi de la politique de qualité et de promotion au niveau européen

- Politique qualité européenne : la Commission européenne avait indiqué en 2014 souhaiter simplifier de nouveau la politique qualité de l'UE, alors que le paquet qualité avait été récemment mis à jour (fin 2012). Parmi les enjeux : différence entre les réglementations sur vin et produits agroalimentaires, différence entre IGP/AOP, etc...
 - ⇒ FedeLIS suit les réflexions au niveau européen, qui se concentrent pour l'instant sur les sujets vins.

FedeLIS a toujours plaidé pour une simplification éventuelle des procédures, mais avant tout en préservant l'existant sur un certain nombre de points, notamment les différences entre IGP/AOP et entre réglementations sur le vin et les produits agroalimentaires.

- ⇒ À suivre en fonction des propositions de la Commission européenne.
- FedeLIS participe au CAF qualité français, qui regroupe FNSEA/APCA/JA/Coop de France et permet de suivre l'ensemble des sujets qualité discutés aux niveaux français et européens.





DÉFENSE ET PROTECTION DES SIQO

Dossiers de défense et de protection des SIQO

FedeLIS a engagé plusieurs actions au cours de l'année 2016/17 pour assurer la défense des produits sous LR, IG et STG, contre l'emploi abusif ou trompeur de ces logos et des valeurs associées, avec parfois l'appui de l'INAO.

Exemple: travail important avec la marque Transgourmet ORIGINE:

- Catalogue mettant en avant des produits sans signe de qualité dans des filières où pourtant il existe des produits sous SIQO et confusant dans l'utilisation des provenances.
- FedeLIS a engagé des démarches auprès de la direction de Transgourmet et des services juridiques de l'INAO.
- Plusieurs évolutions ont pu être engagées : démarche de progrès pour les producteurs hors SIQO, modification des informations sur le site Internet puis dans le catalogue papier, et suppression des termes « qualité supérieure » dès lors que le produit concerné ne bénéficie pas du Label Rouge.





Dossiers de défense et de protection des SIQO

- Protection du Label Rouge à l'international : la réputation du Label Rouge est à l'origine d'usurpations dans certains pays, contre lesquelles FedeLIS se bat.
 - En particulier, sur demande de FedeLIS, l'INAO a obtenu la protection communautaire du logo Label Rouge début 2015.
 - En revanche, si le logo Label Rouge a été mis sous surveillance dans 4 pays-tiers (Japon, Russie, Chine et Singapour), la protection effective dans ces pays est toujours en cours de finalisation par l'INAO depuis 1 an.
 - ⇒ FedeLIS espère des avancées prochaines!





Dossiers de défense et de protection des SIQO

> Bannières/marques territoriales

Position de FedeLIS : les bannières territoriales ne doivent pas entraîner de confusion pour les consommateurs avec les signes officiels de qualité.

- Soutien fort et participation de FedeLIS aux réflexions de l'INAO, en vue de la signature d'une charte avec l'Association des Régions de France, afin de définir les modalités d'utilisation de ces bannières territoriales.
- ⇒ Principes majeurs défendus :
 - Pas d'utilisation des bannières territoriales sur les étiquetages des produits
 - Réservation de certains termes aux produits SIQO (ex : terroir, origine, label...)

État d'avancement de l'INAO : pas d'évolution sur ce dossier depuis 1 an (réforme des régions, collectivités peu sensibles au sujet) ⇒ FedeLIS espère des avancées et une position ferme de l'INAO !





GESTION DES SIQO EN LIEN AVEC L'INAO

D'une manière générale : participation aux travaux de l'INAO, échanges avec les autres fédérations et transmission des informations aux ODG adhérents

- FedeLIS suit l'ensemble des travaux menés par l'INAO, en direct ou via ses adhérents, et est un relais d'information auprès de ses adhérents :
- Participation au Comité IGP/LR/STG, à sa commission permanente, au CAC et au Conseil permanent. FedeLIS a œuvré au moment du renouvellement de ces instances en mars 2017 pour continuer à avoir de nombreux représentants.
- Participation de représentants de FedeLIS aux 5 Commissions transversales INAO
- Information de ses adhérents sur les sujets traités et l'avancement des discussions.
 Ex: lien entre l'INAO et les ODG sur la révision des cahiers des charges IGP validés avant 2006
- Suivi des cahiers des charges/dossiers ESQS de ses adhérents, afin de les informer et de les appuyer si besoin face aux attentes des Pouvoirs publics.
- FedeLIS échange régulièrement avec les autres fédérations : CNAOL, CNAOC, Vins IGP et Hexagone, sur l'ensemble des sujets communs liés à l'INAO.
- Contributions ponctuelles auprès de l'INAO en fonction des sujets.









Simplification des procédures de validation des cahiers des charges et des plans de contrôle

Contexte: Dans l'objectif de faciliter les validations des cahiers des charges, l'INAO a déployé la refonte de la forme des cahiers des charges LR et des plans de contrôle de tous les SIQO, en application de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture.

⇒ C'est un travail conséquent, dans lequel FedeLIS et ses adhérents se sont largement impliqués.

<u>Concernant les cahiers des charges</u>: l'ensemble des Conditions de Productions Communes et des Conditions de Production Spécifiques des cahiers des charges soumis à Notices Techniques ont été validées à périmètre constant, fin 2016 et début 2017.

<u>Concernant les plans de contrôle :</u> le travail est en cours à la fois sur les Dispositions Communes de Contrôle tous SIQO et sur les Dispositions Communes de Contrôle par espèce en Label Rouge.

Ce travail sur les plans de contrôle est plus délicat que celui réalisé sur les cahiers des charges car il n'est pas à périmètre constant par rapport à l'existant (aucune harmonisation n'existait jusqu'à présent sur la partie « contrôles ») et nécessite donc une concertation importante au sein des filière et entre les filières. Ceci implique un travail important de FedeLIS, y compris de concertation avec les fédérations représentant les autres SIQO.









Valorisation de l'agro-écologie dans les productions sous SIQO

Contexte : Suite à la nouvelle orientation du Ministre de l'Agriculture début 2016, l'INAO a été chargé de travailler sur la possibilité d'intégrer ou de mieux mettre en avant dans les cahiers des charges des SIQO des dispositions agro-écologiques.

Des groupes de travail par type de produits de la Commission nationale "Environnement" de l'INAO établissent des listes de mesures agro-écologiques qui pourraient facilement être reprises dans les cahiers des charges ou qui y figurent déjà.

FedeLIS suit ce travail de près : contribution en particulier au groupe de travail « élevage », et veille sur les autres produits.

C'est une évolution très satisfaisante qui répond à la demande des professionnels formulée depuis longtemps, afin de pouvoir valoriser les impacts positifs des productions Label Rouge en matière d'agro-écologie.

FedeLIS veille à ce que cette démarche reste volontaire pour chaque ODG, permette d'abord de valoriser l'existant, et ne soit pas trop compliquée à mettre en œuvre par les ODG.





Travail sur l'évaluation et le suivi de la qualité supérieure des produits Label Rouge

Contexte et actions de FedeLIS: Suite au constat qu'un certain nombre d'ODG rencontraient des difficultés pour prouver la qualité supérieure de leurs produits selon les procédures actuelles (dépôt d'un dossier ESQS en « mode 1 ou 2 »), FedeLIS a interpelé le Ministère et l'INAO sur ce sujet mi 2016.

Position portée par FedeLIS: la qualité supérieure d'un produit Label Rouge est un ensemble d'éléments et qu'elle ne doit pas être résumée à la seule différenciation organoleptique validée par un test hédonique. La qualité sensorielle est déterminante mais une approche plus globale permettrait de donner d'avantage de contenu à la notion de qualité supérieure du Label Rouge.

Etat d'avancement : Deux réunion ont ainsi eu lieu avec l'INAO et le Ministère en septembre 2016 et janvier 2017.

Les échanges doivent se poursuivre, notamment pour préciser le champ de la réflexion sur la notion d'approche globale de la qualité supérieure (tous les produits LR ou uniquement ceux qui rencontrent des difficultés avec les tests sensoriels ?).

Le sujet devrait être confié à la Commission Nationale ESQS de l'INAO.





Reconnaissance des IGP, produit comparable et champ de protection

Contexte: certaines positions de l'administration française laissent entendre que le champ de protection d'une IGP est très large, ce que les opérateurs comprennent comme l'impossibilité de déposer des demandes d'IGP proches d'IGP existantes, freinant ainsi les demandes de nouvelles IGP en France. Pourtant, d'autres pays européens ne suivent pas ces mêmes principes.

⇒ **Action de FedeLIS** : s'appuyant sur l'expertise d'une avocate, FedeLIS a rencontré l'INAO mi-2016, pour alerter sur les craintes de nombreux opérateurs en France liées à l'interprétation de la notion de « champ de protection » des produits IGP.

Résultat : accord du directeur de l'INAO pour clarifier ce sujet et avancer sur certaines pistes de travail.

Etat d'avancement : FedeLIS attend les propositions de l'INAO envisagées mi-2016.





Valorisation des ingrédients sous SIQO dans un produit fini non SIQO

Contexte: La Commission INAO « Protection des dénominations et des SIQO » travaille sur la rédaction d'une note INAO visant à rappeler l'état de la règlementation, pour les différents SIQO. Objectif: éviter toute tromperie des consommateurs et tout détournement de notoriété d'un SIQO.

FedeLIS suit ce travail de près et a apporté des contributions. Principales positions :

- Demande de valoriser les produits SIQO utilisés comme ingrédients afin de permettre leur développement et les faire connaître par les consommateurs.
- Volonté de défendre une interprétation stricte des textes allant vers une protection de l'utilisation des SIQO dans les dénominations de vente des produits (encadrer certaines pratiques), tout en encourageant un dialogue entre ODG et industriels.
- En aucun cas les logos AOP/IGP/Label Rouge ne doivent figurer sur le produit fini.

Etat d'avancement : encore des discussions en cours, sur certains points à approfondir (notion de produits comparables ; référence au SIQO malgré des étapes de transformations physiques ou mécaniques obligatoires comme la surgélation de fruits, le cassage d'œufs...).







COMMUNICATION

Communication

- FedeLIS est un réseau d'échanges entre ses différents ODG adhérents et facilite ainsi :
 - Les discussions entre les ODG sur des questions générales ou spécifiques
 - ✓ Le partage de compétences
 - ✓ Les échanges sur les problèmes rencontrés par plusieurs ODG
 - ✓ La transmission d'informations
 - ✓ La veille réglementaire
- FedeLIS échange régulièrement sur les sujets « contrôles », avec la fédération Hexagone regroupant les organismes certificateurs qui contrôlent les SIQO.
- FedeLIS s'occupe de la gestion de 2 sites internet sur les signes de qualité (refonte en 2016) : www.labelrouge.fr et www.igpaop.com et répond aux questions reçues via ces sites
- Des contacts réguliers avec des interlocuteurs internationaux intéressés par les SIQO français. Exemple : Danois et Chinois rencontrés en 2016.















7 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS Tél: 01 82 73 06 99

contact@fedelis.fr www.fedelis.org







